



Travaux
Page 2



Ecoles
Page 3



Urbanisme
Page 4

Environnement :

Dans le cadre de la loi Grenelle 2, la Communauté d'Agglomération de Forbach proposera à la vente, pour un prix de 15 €, un composteur d'une contenance de 400 l à tous les foyers de la Commune. Cette opération aura lieu dans le courant du second semestre 2013. Toutes les informations vous seront données ultérieurement.

Travaux - Parking pour l'école ...

Le 8 juillet, le chantier du grand parking rue de l'École va démarrer. Celui-ci s'étalera sur toute la durée estivale et ne devrait pas trop incommoder les riverains du quartier. Le marché a été attribué pour 197 000 € HT à la société S.G.B., la maîtrise d'œuvre étant assurée par Nord Est Ingénierie de Sarreguemines.

Le parking, d'une capacité totale de 47 places, comprendra :

- 2 places handicapées,
- 1 îlot central avec 2 grands candélabres équipés de 4 lampes à LED,
- un trottoir le long du cimetière.

L'ouverture des plis du marché ayant été avantageux, la Commune prévoit de procéder à la réfection du bitume de quelques tronçons abîmés de la rue de l'École.



... annexe mairie de La Brême d'Or ...

Une partie de l'ancienne école maternelle de La Brême d'Or (environ 110m²) a été transformée, rénovée, et sera occupée par l'Annexe Mairie de La Brême d'Or et à I.S.B.O., l'association informatique qui occupe actuellement une salle de l'étage.



Avec la réfection de l'installation sanitaire, de l'électricité, du chauffage, des sols, de la peinture et la rénovation des portes et fenêtres, ont été aménagés :

- un local bureau,
- une grande salle,
- un local technique,
- des toilettes.

Tous ces travaux ont été réalisés par l'équipe technique de la Commune.

SOMMAIRE

- 1**
- Travaux
 - Environnement
 - Spicheren en chiffres

- 2**
- Travaux (suite)
 - Civisme
 - Estivales 2013

- 3**
- Ecole
 - Maisons fleuries
 - Personnel communal
 - Prochaines manifestations

- 4**
- Urbanisme
 - Déchèterie

SPICHEREN en CHIFFRES :
3500

C'est le nombre de mini-mottes qui ont servi pour le fleurissement de la Commune au printemps 2013.

Travaux - ... carrefour rues du 6 Août - des Hauteurs...

Dans le cadre des travaux du lotissement Kleinwitz, le carrefour *rue des Hauteurs - rue du 6 Août* est en plein réaménagement. Un plateau surélevé va être mis en place sur la départementale et la sortie de la rue du 6 Août redessinée, avec rajout d'un petit îlot central vers la rue du 6 Août.

Le calvaire, représentant Saint Antoine, situé à cet emplacement a dû être déposé pendant la durée des travaux. Il sera remis en place une fois le réaménagement du carrefour terminé.

... le fleurissement communal ...

Grâce à la serre construite avec les nouveaux ateliers municipaux en 2012, les plants pour le fleurissement du village ont été cultivés cette année par les ouvriers communaux. Les espaces verts ont ainsi été aménagés avec des fleurs de production « maison ».



Quant au rond-point à l'entrée du village, il a été mis en valeur par les Services de la Voirie avec un ancien râtelier à foin entouré de plantations. Les arbustes sont ceux qu'il a fallu enlever au carrefour *rue des Hauteurs - rue du 6 août*.

Loisirs - Estivales 2013

Semaine 1 : 8 au 12 juillet

Semaine 3 : 22 au 26 juillet

Semaine 5 : 5 au 9 août

Semaine 2 : 15 au 19 juillet

Semaine 4 : 29 juillet au 2 août

Horaires : - du lundi au jeudi : de 13h30 à 18h00

- vendredi : horaires communiqués en fonction des sorties.

Inscriptions : en mairie ou auprès des animateurs en début de semaine.

Public concerné : enfants de 6 à 13 ans

Tarifs par semaine : 20 € pour 1 enfant;

15 € pour le 2^{ème} enfant de la même famille;

35 € pour les enfants non domiciliés dans notre commune.



... impasse Blauberg

Les travaux *impasse Blauberg* démarrent durant la première quinzaine de juillet. Les marchés, au nombre de trois, ont été notifiés et les ordres de service signés :

- lot 1 : reprise de la voirie par la société Les Fils de Ferdinand BECK pour un montant de 175 809 € HT.
- lot 2 : enfouissement des réseaux secs (électricité, téléphone, télé-distribution) confié à la société THEPAULT pour un montant de 105 941 € HT ;
- lot géré par l'Agglomération : remplacement de la conduite d'eau potable par la société SADE pour un montant de 65 590 € HT ;

En raison de l'étroitesse de la voie, ces travaux occasionneront de la gêne pour les riverains. D'ores et déjà, la Municipalité les remercie pour leur compréhension et leur patience.

Civisme - Rappel

- Les travaux de bricolage et de jardinage à l'aide d'outillages bruyants sont interdits les dimanches et jours fériés ainsi que le matin avant 8h, de 12h à 14h et le soir après 19h.

- Les sacs de couleur du tri multi-flux doivent être exclusivement utilisés à cet effet. Ils ne doivent pas servir pour la déchèterie ou la dépose de vêtements dans les conteneurs à textiles.

Vie scolaire - Jardin scolaire

Afin de sensibiliser les enfants de l'école biculturelle de Spicheren à l'écologie, à la découverte et à la préservation de la nature, la Commune de Spicheren a proposé à l'école la création d'un espace jardinage dans l'enceinte de l'école maternelle à côté de la salle de jeux.

C'est grâce à la proposition de Mme Laurence Malparty, parent d'élève et pépiniériste chez DEHNER et aussi à l'investissement de l'A.P.E.S. que ce petit jardin scolaire a vu le jour au courant du mois de mai.

L'entretien sera assuré par Mme Malparty et des membres de l'association 'Restons simples'. Il y aura également tout un projet pédagogique organisé autour de cette opportunité.

La Commune remercie toutes ces bonnes volontés pour leur dévouement au service de nos enfants.

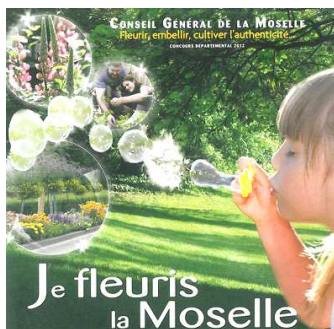


Environnement

Maisons fleuries

Concours départemental

Le Conseil Général de la Moselle organise chaque année le concours départemental des maisons fleuries. Les modalités de participation ont changé en 2013 : les inscriptions se font dorénavant en mairie et ce jusqu'au 31 août. La Commune transmettra ensuite les candidatures à Moselle Tourisme.



Vie scolaire - Réformes des rythmes scolaires

La Commission des Affaires Scolaires a décidé lors de sa dernière réunion d'un calendrier de travail en vue de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires : celui-ci prévoit notamment un sondage auprès des parents d'élèves et un travail collaboratif avec les communes voisines. Ces consultations commenceront au mois d'octobre.

Loisirs - Prochaines manifestations

- Du 8 juillet au 9 août : Estivales 2013 (voir détails page 2);
- Samedi 13 juillet : Fête Nationale organisée par le C.S.N. tennis de table;
- Dimanche 11 août : Commémoration de la bataille de Spicheren du 6 août 1870;
- Dimanche 11 août : Reconstitution de la bataille de Spicheren du 6 août 1870 par le 67^{ème} de Ligne Impériale;
- Samedi 24 et dimanche 25 août : Fête du village organisée par le C.I.A.



Vie communale - nouveau personnel communal

Quatre nouveaux agents ont rejoint les services de la Ville.

- Lorène AUFSATZ, chargée de l'Agence Postale Communale à raison de 20h / semaine ;



- Maxime METZINGER et Vincent SIEBERT, embauchés dans le cadre des Emplois Avenir au service de la Voirie.



- Par ailleurs, Christian WOLFF remplace Bernard KLEIN muté à la ville de Stiring - Wendel.

HORAIRES DE LA DECHETERIE

(du 1^{er} mars au 30 septembre)

Lundi - mardi - mercredi :
15h - 19h

Jeudi - vendredi :
9h - 12h et 14h - 19h

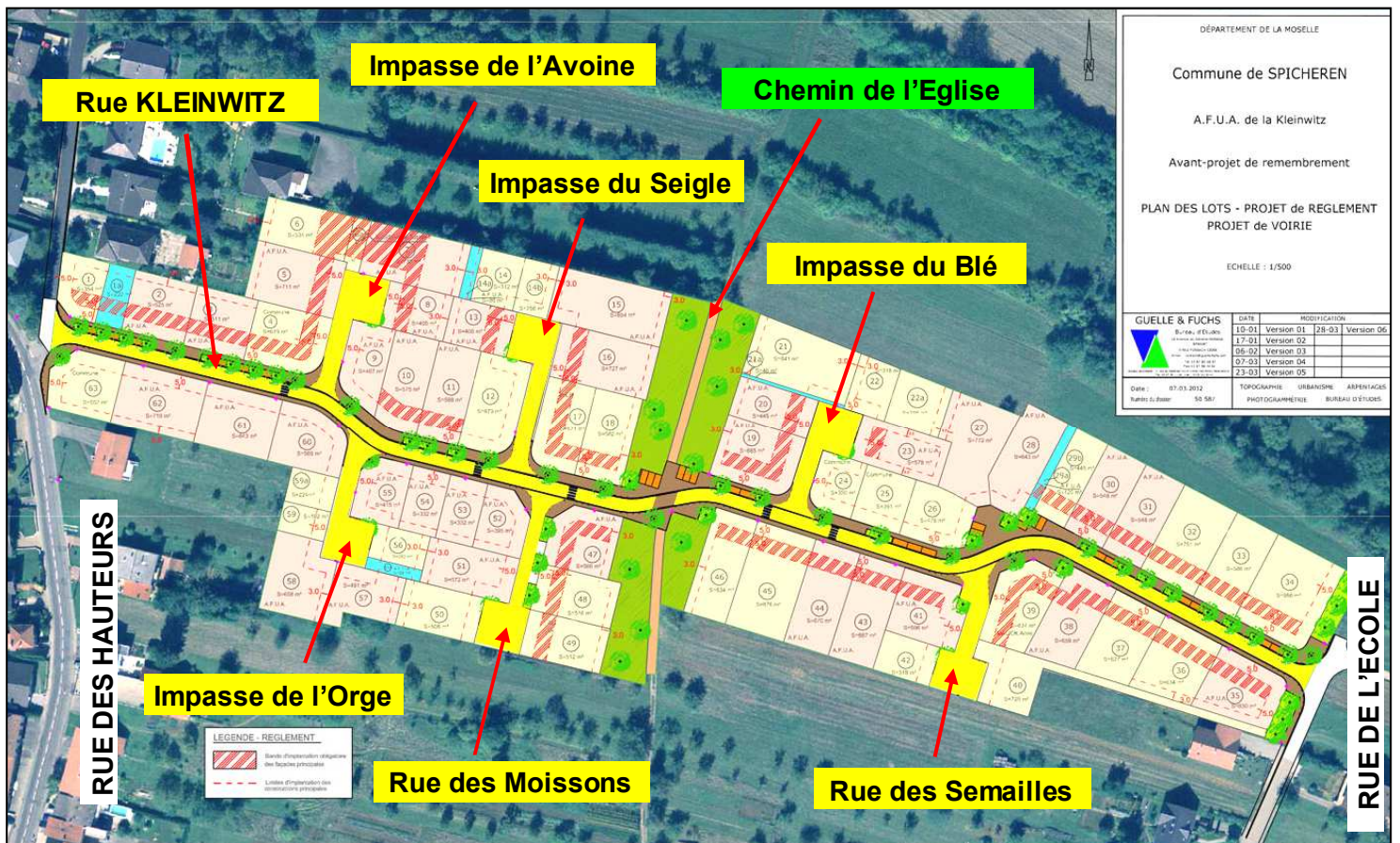
Samedi :
9h - 12h et 14h - 18h

Urbanisme - A.F.U.A. « KLEINWITZ » - de nouvelles rues

La chaussée provisoire va bientôt être posée, ce qui sonnera la fin des travaux de viabilisation de la tranche 1 du lotissement Kleinwitz. Les premières demandes de permis de construire sont déjà reçues en mairie.

Lors de la séance du Conseil Municipal du 31 mai 2013, les noms des différentes rues et impasses ont été choisis.

L'objectif de cette dénomination est de garder vivant le lieu-dit et de rappeler les anciennes destinations des terrains. Ainsi l'axe principal s'appellera rue Kleinwitz et les deux rues qui desserviront dans l'avenir les tranches suivantes du lotissement, rue des Moissons et rue des Semailles.



Urbanisme - Servitudes de droit privé

Un permis de construire est délivré par le maire. Un voisin soutient que le projet le prive d'une servitude de vue. Le tribunal administratif rejette son recours. Pourquoi ?

Quand un maire délivre un permis de construire, le maire doit s'assurer que le projet respecte les règles d'urbanisme (PLU, carte communale ou code de l'urbanisme) mais il n'a pas à vérifier que les règles du code civil sont respectées. Le permis est délivré sous réserve du droit des tiers. Si un voisin considère que ces règles ont été violées, il doit saisir le juge judiciaire qui les fera observer alors même qu'un permis de construire a été délivré.



Ont participé à la réalisation de ce bulletin :

Jérôme GREFF - Christiane HAMANN -
Christine WEITER - Paul BALANDRAS -
Thierry BOUR - Jean JUNG - Jean-
Nicolas JUNG - Arsène KIEHL - Frédéric
KLEIN - Jean-Claude KLER - Stéphane
KNOLL - Clément METZINGER - Yves
OBERTIN - Alain PISTER - Alain WEI-
SLINGER - Jean-Claude WOLFF
Photos : Commission de l'Information -
Danyel Warter

Imprimé par nos soins - juin 2013

Mairie de Spicheren
61 place de la Charente
57350 Spicheren
Tél : 03 87 85 31 01

E-mail :
mairie-spicheren@wanadoo.fr